

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 431

non-membres: 30 francs (20 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Août 2002

La propagation de l'anglo-américain dans les pays et régions francophones se réalisera d'autant plus rapidement qu'elle rencontrera peu d'opposition. Un mouvement de résistance face aux «collaborateurs» s'avère plus que jamais nécessaire.

## «Le gîte et le couvert»

Nombre d'expressions courantes sont mal comprises et détournées de leur sens par ignorance. Ainsi en est-il de la locution «donner le gîte et le couvert», doublement fautive.

Le mot *couvert* ne désigne pas les accessoires de table destinés à chaque convive, mais le toit sous lequel on s'abrite, le *gîte*. En associant *gîte* et *couvert*, on ne fait que répéter la même chose.

L'expression exacte est «*donner le vivre et le couvert*», qui signifie avoir l'hébergement complet, nourriture et logis: «*Il fit tant, de pieds et de dents, / Qu'en peu de jours il eut au fond de l'ermitage / Le vivre et le couvert: que faut-il davantage?*» (La Fontaine).

(Défense du français, n° 431, août 2002)

## «Live»

Ce terme anglais, fort répandu et que quelques dictionnaires se sont empressés d'enregistrer, se dit d'une émission, d'un spectacle enregistré non en studio mais sur scène, devant un public, en direct.

Au sens propre l'adjectif *live* qualifie ce qui est vivant, vif, non simulé.

Le terme français *en direct* n'est-il pas suffisamment explicite?

(Défense du français, n° 431, août 2002)

## Impétrant

Contrairement à l'abus qui est fait quelquefois de ce mot, un *impétrant* n'est pas un postulant ou un candidat qui sollicite quelque chose mais quelqu'un qui a obtenu un diplôme, une charge ou un titre. Les diplômes universitaires portent la signature de l'impétrant.

Autrefois ce terme désignait celui qui avait obtenu des lettres du prince ou quelque bénéfice: «*Le duché de Chaulnes n'était que pour l'impétrant et les mâles issus de lui*» (Saint-Simon).

(Défense du français, n° 431, août 2002)

## Nuisance

Ce très vieux mot français, attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle, signifiait, à l'origine: tort, dommage, préjudice. Longtemps tombé en désuétude (Malherbe le taxait de «vieux mot sorti de l'usage»), ce vocable a crû avec exubérance depuis quelques décennies pour désigner l'ensemble des facteurs de gêne ou d'insalubrité dans une zone donnée: bruits, pollutions nuisant à la qualité de la vie.

La faveur dont il jouit ne doit pas engendrer un emploi abusif de ce terme au détriment de: gêne, trouble, dérangement, contrariété, difficulté, malaise, inconvénient, menace, danger, etc.

(Défense du français, n° 431, août 2002)

## «Junk food»

Ce terme est appliqué à un aliment de piètre qualité, plus riche en calories qu'en valeurs nutritives, appelé au Québec «aliment vide ou aliment camelote».

Le mot *junk* s'applique à toute chose de basse qualité et sans valeur: pacotille, camelote, bric-à-brac, bricoles, ferraille. *Junk seat*: dépotoir; *to junk*: jeter, balancer.

Une autre acception du terme désigne une drogue dure; *junkie*: toxicomane habitué des drogues dures.

Les termes français équivalents ne faisant pas défaut, rien ne justifie l'emploi de cet américanisme.

(Défense du français, n° 431, août 2002)

## «Obtenable»

Sous l'influence de l'anglais *obtainable*: «qui peut être obtenu, procuré», certains médias diffusent le néologisme *obtenable*. Ce terme ne répond à aucun besoin puisque le français propose *disponible* et... *procurable*, attesté par le *Littre* et le *Nouveau Larousse universel*: «*Des matériaux aisément procurables*» (A. Barth).

(Défense du français, n° 431, août 2002)